



PROMOUVOIR LES FEMMES SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE  
EN FAVORISANT UN ACCÈS ÉQUITABLE AU MARCHÉ DU TRAVAIL DE L'ONTARIO

## **Ententes de partenariat sur le marché du travail (EPMT)**

### **Qu'entend-on par EPMT?**

L'Entente de partenariat sur le marché du travail (EPMT) est un nouveau type d'entente de partenariat fédérale-provinciale signée pour la première fois entre le Canada et l'Ontario en novembre 2005, simultanément à l'EDMT Canada-Ontario. L'EPMT a été créée pour aider à combler les lacunes sur le marché du travail et à aider les gens qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi à acquérir des compétences demandées au travail. À l'heure actuelle, les seules provinces à avoir signé une EPMT sont l'Ontario, la Saskatchewan et le Manitoba.

### **Quelle est la raison d'être des EPMT?**

Les programmes qui sont actuellement gérés dans le cadre des EDMT sont essentiellement axés sur les clients admissibles à l'assurance-emploi. De nombreux groupes de clients sont donc laissés pour compte et ont du mal à accéder aux services qui les aideront à trouver du travail et à réussir. Les groupes les plus touchés sont les femmes, les immigrants et les jeunes. Les EPMT ont pour objectif de créer un marché du travail inclusif en optimisant la participation grâce à l'élimination des obstacles et en renforçant les possibilités d'acquisition de compétences.

### **Qui décide de la façon d'utiliser le financement?**

Puisqu'il s'agit d'une entente de partenariat, l'Ontario et le gouvernement du Canada créent des plans annuels qui visent à réaliser des objectifs communs en matière de développement du marché du travail par le biais de l'identification d'axes prioritaires d'intervention et d'un engagement à investir dans ceux-ci. Les axes prioritaires d'intervention énumérés dans l'EPMT de l'Ontario sont les apprentissages, l'intégration des immigrants, l'alphabétisation et les compétences essentielles, l'acquisition de compétences demandées au travail, l'aide aux Autochtones et aux autres personnes se heurtant à des obstacles sur le marché du travail (travailleurs plus âgés, personnes handicapées et jeunes à risques).

Axes prioritaires communs d'intervention pour le nouvel investissement fédéral dans le développement du marché du travail en Ontario	Financement (sur 6 ans)	Pourcentage du budget global
Acquisition de compétences demandées au travail	476,5 millions \$	36 %
Intégration des immigrants récents dans le marché du travail	292,5 millions \$	22 %
Extension des apprentissages	268 millions \$	19 %
Alphabétisation et compétences essentielles	141 millions \$	10 %
Aide aux autres personnes se heurtant à des obstacles sur le marché du travail	100 millions \$	7 %
Aide aux Autochtones	90 millions \$	6 %
<b>TOTAL</b>	<b>1,3 milliard \$</b>	<b>100 %</b>

### **Que signifie une EPMT pour les femmes?**

Dans l'axe prioritaire d'intervention intitulé « aide aux autres personnes se heurtant à des obstacles sur le marché du travail », les personnes handicapées, les travailleurs plus âgés et les jeunes à risques sont considérés comme les groupes ciblés pour un service plus personnalisé. On ne tient pas spécifiquement compte des besoins uniques des femmes dans cet axe prioritaire.

Les investissements dans les apprentissages et l'acquisition de compétences demandées au travail peuvent avoir un impact positif sur les femmes, mais en l'absence d'une analyse fondée sur l'égalité homme-femme de la politique, il n'y a aucune garantie que les besoins uniques des femmes seront satisfaits.

### **Pourquoi utiliser une analyse fondée sur l'égalité homme-femme?**

Ce type d'analyse compare de quelle façon et pourquoi l'incidence des politiques sur les femmes et les hommes diffère. L'analyse comparative entre les sexes remet en question l'hypothèse selon laquelle les politiques, programmes et mesures législatives ont une incidence identique sur toutes et tous, sans égard au sexe.<sup>i</sup> Grâce à une nouvelle EPMT, l'Ontario a maintenant la possibilité de s'engager à intégrer les considérations d'égalité entre les sexes dans l'élaboration des politiques liées au marché du travail de façon à ce que les femmes en Ontario aient un accès équitable aux futurs programmes de formation et d'emploi.

### **Quand les EPMT de l'Ontario entreront-elles en vigueur?**

L'EPMT est un contrat de six ans qui devait commencer au cours de l'exercice 2005-2006. Il est à noter que l'entente prévoyait un plan en vertu duquel le financement pour les programmes devait être disponible au début de l'exercice 2006-2007 et se chiffrer à 1,3 milliard de dollars environ à la fin mars 2011. Une fois que le financement prévu dans l'EPMT commence à s'écouler d'Ottawa à l'Ontario, les transferts fédéraux à la province en vertu de l'EPMT auront une valeur approximative de 300 millions de dollars par an.

### **Identification des possibilités et des défis...**

ACTEW a actuellement entrepris un projet de recherche en matière de politique intitulé « Promouvoir les femmes sur le devant de la scène en favorisant l'accès équitable au marché du travail de l'Ontario » dans le but de renforcer la capacité et la viabilité des prestataires de programmes de formation pour les femmes, et ce, dans les localités partout en Ontario, afin de continuer à offrir un accès équitable aux services de formation et d'emploi aux femmes. L'accent sera particulièrement mis sur l'analyse des politiques et la défense des droits relativement à la future EDMT de l'Ontario. ACTEW est heureuse de recevoir vos commentaires sur ces questions, entre autres. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Deanna Yerichuk, chef de projet  
416 599-3590  
[deanna@actew.org](mailto:deanna@actew.org)  
[www.actew.org](http://www.actew.org)

**Source :** Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail*, à <http://www.rhdcc.gc.ca/fr/dgpe/dmt/ententes/ontario/index.shtml>

<sup>i</sup> [http://www.cfc-swc.gc.ca/pubs/gbguide/gbguide\\_f.html#1\\_2](http://www.cfc-swc.gc.ca/pubs/gbguide/gbguide_f.html#1_2)